

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
GRAINDE-SYNTHE
COMMUNE
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2024 AUT 090

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

6.1-Police Municipale

RESTRICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Nous, Maire de la ville de GRAVELINES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L 2212-2, L 2213-2,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

Vu la demande de la Maison de Quartier du Pont de Pierre,

Considérant qu'il y a lieu de restreindre la circulation et le stationnement en raison d'un « vide grenier », **le samedi 1^{er} juin 2024,**

ARRETONS

ARTICLE 1 : Le stationnement et la circulation seront interdits sur l'ensemble des rues suivantes :

**Avenue de Picardie,
Rue du Moulin Haut,
Square Zamenhof,
Rue des anciens combattants d'AFN,
Rue des Nations Unies.**

ARTICLE 2 : Ces dispositions seront appliquées **le Samedi 1er juin 2024 de 06h00 à 18h00.**

ARTICLE 3 : La pose des panneaux de signalisation est à la charge du service Evènementiel.

ARTICLE 4 : Il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênants par les autorités compétentes dans les conditions prévues par les articles R. 325- 12 et suivants du Code de la Route.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation auprès du tribunal administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés


ARTICLE 6 : Monsieur le Commandant de Police et Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

DESTINATAIRES :

M. l'Adjoint Délégué à l'Animation et aux Evènements de la Ville,
M. le Directeur Général des Services de la Mairie de GRAVELINES
M. le Commandant de Police Nationale de GRAVELINES
M. le Commandant des Sapeurs Pompiers de GRAVELINES
M. le Chef de Service de Police Municipale de GRAVELINES
M. le Directeur du Service Evènementiel
M. le Responsable du Service Propreté
M. Kenny GUERLUS, Directeur de la Maison de Quartier du Pont de Pierre

Fait à Gravelines, le 15 AVR. 2024

Le Maire,


Bertrand RINGOT

Mis en ligne sur le site de la Ville le : 15/04/2024